119

CONVENTION NATIONALE.

LA CONVENTION NATIONALE AUX ARMÉES FRANÇAISES.

Case FRC 2276

19 Octobre 1792, l'an premier de la République.

LA loi vous permet de vous retirer : le cri de la Patrie vous le défend. Les Romains ont-ils abandonné leurs armes quand Porsenna étoit encore aux portes de Rome? L'ennemi a-t-il passé le Rhin ? Longwi est-il repris ? Le sang français, dont il a arrosé la terre de la liberté, est-il vengé ? Ses ravages et sa barbarie sont-ils punis? A-t-il reconnu la majesté de la République et la souveraineté du Peuple? Soldats, voilà le terme de vos travaux : c'est en dire assez aux braves défenseurs de la Patrie. La Convention Nationale se borne à vous recommander l'honneur français, l'intérêt de la République, et le soin de votre propre gloire.

Signé, GUADET, *Président* ; KERSAINT, BARBAROUX, DANTON, T. M. BUZOT, SIEYES, GENSONNÉ, *Secrétaires*.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

Md W 4414

629